

Université Paris Nanterre	Poste n° : 1630
Corps :	Professeur
Section 1 :	16 - psychologie et ergonomie
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil : (100 caractères maximum) <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Psychologie clinique et psychopathologie psychanalytique
Job profile : (en anglais, 300 caractères max) <i>Rubrique obligatoire</i>	This position is open to candidates with a solid background in psychoanalytic psychopathology
Research fields : (cf. nomenclature) <i>Rubrique obligatoire</i>	Psychology ; psychoanalytic studies
Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)	Handicaps, psychanalyse, psychopathologie, âges de la vie, sujet, famille

Enseignement	
Composante : (40 caractères maximum)	UFR SPSE hriazuelo@parisnanterre.fr
Référence composante : (40 caractères maximum)	http://ufr-spse.parisnanterre.fr/
Profil détaillé :	La personne recrutée devra assurer ses enseignements dans la spécialité de psychologie clinique et psychopathologie psychanalytique avec une orientation axée sur la clinique du handicap, plus particulièrement chez l'enfant et sa famille. Ses thématiques doivent s'inscrire dans les thématiques de l'équipe de recherche A2P (Approche Psychopathologie Psychanalytique) de l'UR CLIPSYD, telles que: • Clinique du lien et de la parentalité

	● Clinique du corps et handicap ● Processus thérapeutiques individuels et groupaux La personne recrutée interviendra à tous les niveaux du LMD, dans les enseignements fondamentaux de la psychologie d'orientation psychanalytique, dans les enseignements plus spécialisés portant sur l'enfant, sa famille et le handicap. Elle contribuera également à la formation doctorale au sein de l'ED 139. Elle aura également à prendre des responsabilités et à participer à la coordination des différents enseignements du cursus en Licence et en Master (parcours "psychologie clinique, psychopathologie, santé : approche psychanalytique"). Un investissement au niveau de l'équipe pédagogique, de recherche et de l'institution est attendu. La personne recrutée renforcera l'encadrement pédagogique existant, insuffisant compte tenu du nombre d'étudiants suivant cette filière. Elle enseignera : - au sein de la licence de psychologie : https://formations.parisnanterre.fr/fr/formations-2026-2027/les-formations/licence-lmd-03/psychologie-licence-JWQCMJOS.html - au sein de la licence pro RCAPE : https://dep-psycho.parisnanterre.fr/licence-pro-responsable-coordination-aide-a-la-personne-dans-son-environnement - En Master de psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé : approche psychanalytique. https://formations.parisnanterre.fr/fr/formations-2026-2027/les-formations/master-lmd-05/psychologie-clinique-psychopathologie-et-psychologie-de-la-sante-master-JWQGPN21/psychologie-clinique-psychopathologie-sante-approche-psychanalytique-JXBICDR0.html Elle pourra également enseigner au sein de deux autres formations portées par l'équipe : - le DU Handicap pratiques et recherches, en partenariat avec l'INSEI : https://dep-psycho.parisnanterre.fr/diplome-universitaire/d-u-handicap-recherches-et-pratiques - le DU Interventions en prévention et protection de l'enfance, Approche théorico-clinique. https://dep-psycho.parisnanterre.fr/diplome-universitaire/d-i-u-prevention-protection-de-lenfance La personne recrutée montrera une ouverture à d'autres approches en particulier TCC, systémie, développement et aux autres disciplines des sciences humaines.
Département d'enseignement :	

	Département de psychologie
Equipe pédagogique :	Psychologie clinique et psychopathologie psychanalytique
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Directrice du Département de psychologie : Nathalie Béguin nathalie.beguin@parisnanterre.fr
URL du département :	https://dep-psycho.parisnanterre.fr/

Recherche	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	UR CLIPSYD Equipe A2P
Profil détaillé :	La personne recrutée mènera des recherches fondamentales et appliquées dans le domaine de la psychologie clinique et psychopathologie psychanalytique concernant la clinique du handicap, plus particulièrement chez l'enfant et sa famille. Une expertise sur la clinique du lien sera appréciée. Dans le cadre de l'UR CLIPSYD, les 3 axes de travail sont : 1. Désorganisations somatiques, handicaps et remaniements psychiques 2. Santé psychique à différents âges de la vie : sujet, groupe et famille 3. Processus psychopathologiques et processus psychothérapeutiques. La personne recrutée devra participer activement à la gouvernance et au développement de la politique scientifique de l'UR, en travaillant de manière complémentaire avec les 2 autres équipes de CLIPSYD. En effet, tout en s'inscrivant clairement dans le champ épistémologique du poste, et plus précisément dans le second axe de l'UR, elle devra avoir l'expérience du travail avec des chercheuses et chercheurs d'autres paradigmes. Elle devra ainsi contribuer au développement de recherches fondamentales et appliquées associant une approche psychanalytique avec des recherches empiriques et quantitatives dans le domaine de la psychologie du développement et de la psychopathologie clinique empirique et TCC. Elle s'inscrira dans l'environnement de recherche de l'Université Paris Nanterre, en tissant des liens avec la Fédération EPN-R, avec le comité d'éthique de la recherche, et les autres instances scientifiques de l'université. La personne recrutée sera rattachée à l'équipe A2P (Approche Psychopathologie Psychanalytique) qui développe les axes de

	recherche suivants : - Clinique du corps - Clinique du lien et de la parentalité - Psychanalyse et processus thérapeutiques individuels et groupaux En matière de relations internationales, elle devra contribuer à développer le partenariat avec d'autres pays afin d'augmenter et de diversifier les partenariats déjà engagés par l'équipe.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Marion Feldman et Natalie Rigal m.feldman@parisnanterre.fr ; rigal@parisnanterre.fr
URL du labo :	https://clipsyd.parisnanterre.fr
Descriptif du labo :	L'UR CLIPSYD est composée de 25 postes d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs titulaires (dont 9 Pr, 16 MCF), d'ATER et de membres associé·e·s. L'UR est composée de trois équipes : Évaclipsy, A2P et DSE. La personne recrutée intégrera l'équipe A2P (Approche Psychopathologie Psychanalytique).

Description des activités complémentaires	La personne recrutée devra s'investir et assumer des responsabilités collectives: - dans l'organisation des enseignements et l'encadrement des formations ; - dans les activités scientifiques de l'UR (animation de réseaux de chercheurs au plan national et international, activités de publications, organisation et animation des séminaires de formation et de recherche, proposition et réalisation de contrats de recherche) ; - dans la vie de l'UFR, de l'Université Paris-Nanterre et en articulation avec d'autres universités.
--	--

Moyens	
Moyens matériels :	L'UR CLIPSYD fait partie de la Fédération recherche EPN-R réunissant des unités de recherche des UFR SPSE et STAPS. La fédération EPN-R a été créée afin de favoriser la mutualisation des potentiels en matière de recherche de 7 unités de recherche dépendant de l'UFR SPSE et de l'UFR STAPS. Elle bénéficie, entre autres, d'une Plateforme de recherche, espace Régine Scelles, (salle d'entretiens et d'observation, salle d'expérimentations collectives, salle modulable, salle d'expérimentations individuelles, salle de réunion, BabyLab) https://epnr.parisnanterre.fr/plateforme-de-recherche

	La formation doctorale est rattachée à l'ED 139 (école doctorale Connaissance, Langage, Modélisation) : https://ed-clm.parisnanterre.fr/
Moyens humains :	Les laboratoires de la fédération disposent d'une chargée de valorisation, d'un appui administratif et d'une ingénieure d'étude. L'équipe pédagogique (psychopathologie psychanalytique) et de recherche (A2P) est actuellement composée de 3 PR, de 5 MCF et de 2 ATER.
Moyens financiers :	Dotation établissement, contrats de recherche
Autres moyens :	L'UR est rattachée à l'école doctorale Connaissance, Langage, Modélisation (ED 139) : https://ed-clm.parisnanterre.fr L'UPN dispose d'un comité éthique recherche (CER). Lien : https://www.parisnanterre.fr/ethique

Autres informations	
Compétences particulières requises :	Compétences particulières requises : le titre de psychologue avec une expérience clinique solide en institution auprès de la population concernée par le profil de poste.

Audition des candidats	
L'audition inclut une mise en situation professionnelle	Oui ☒ Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIÈRE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

**DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE
À UN POSTE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS art 46.1°**

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

A défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Leur arrêté de titularisation en qualité de maître de conférences ou d'enseignant-chercheur assimilé ; s'ils n'ont pas cette qualité, la possession d'une qualification aux fonctions de professeur des universités valide établie par le Conseil national des universités est contrôlée automatiquement lors de la saisie de la candidature ; - Pour les candidats qui se présentent au titre du 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le rapport de soutenance du diplôme produit, ou une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de professeur des universités et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 51 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le diplôme et le rapport de soutenance du diplôme produit ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à aux articles 58-1 et 58-1-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; (1) - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le diplôme et le rapport de soutenance du diplôme produit ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document. (1) Article 58-1 <i>Peuvent être placés en position de détachement dans le corps des professeurs des universités, selon les modalités prévues par les articles 9, 9-1 et 9-2, sous réserve qu'ils soient titulaires dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins :</i> 1° Les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités ; 2° Les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2e classe ; 3° Les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au 1er grade ou placés hors hiérarchie ;
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le rapport de soutenance du diplôme produit, ou une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi ; - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...).

 **Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.**

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

➤ **Les professeurs des universités séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :**

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ;
pour les professions libérales, une attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou une justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) **Candidats en situation de handicap :**

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odysée :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odysée.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.